

2023-2922
2024-03-27

ABIETIV Technique
Suspension

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

**ATTENTION-IRRITANT POUR LES YEUX
SENSIBILISANT POTENTIEL**

PRINCIPE ACTIF: *Neodiprion abietis Nucleopolyhedrovirus*,
NeabNPV: 4 x 10⁹ corps d'inclusion polyédriques (CIP) par
millilitre.

**NUMÉRO D'HOMOLOGATION 28303,
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

Contenu net: vrac

Ressources naturelles Canada
Service canadien des forêts– Centre de foresterie de l'atlantique
C.P. 4000, 1350 rue Regent
Frédéricton, Nouveau-Brunswick, E3B 5P7
(506) 440-1639

Date de production:

MODE D'EMPLOI: Ce produit doit être utilisé pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MISES EN GARDE:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. PEUT CAUSER UNE SENSIBILISATION.

ATTENTION-IRRITANT OCULAIRE. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des lunettes de protection étanches, des gants imperméables, des chaussettes et des chaussures, ainsi qu'un respirateur à masque filtrant les particules de type N, R ou P approuvé par le NIOSH lors de la manipulation du produit et pendant les activités de nettoyage et de réparation. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION – Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS – Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION – Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX - Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN TOUT LES CAS - Recourir immédiatement à de l'aide médicale si une irritation ou des signes de toxicité se manifestent, persistent ou s'aggravent. Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE: Entreposer au réfrigérateur à 4°C pour une durée maximale de 2,5 ans. Entreposer le contenant en position verticale et fermé hermétiquement entre chaque utilisation.

ÉLIMINATION: Pour de plus amples renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. En cas de déversement et pour le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

AVIS A L'UTILISATEUR: : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.